DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE ÀU PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DE LORIMIER À 315-25 KV

1. Références : (i) Pièce B-0004, p. 6;
(ii) Pièce B-0007, annexe 4, p. 3.

Préambule :

(i) « *le démantèlement de deux lignes souterraines (1469 et 1250) en 2023* »

Demande :

1.1 Le tableau à la référence (ii) ne présente aucune valeur à l'année 2023. Veuillez confirmer ou infirmer que le démantèlement des lignes 1469 et 1250 est requis en 2023.

2. Références : (i) Pièce B-0004, p. 13;
(ii) Pièce B-0004, p. 10;
(iii) Pièce B-0003, p. 5, Dossier R-3750-2010 (HQTD-1, document 1, annexe 1.

Préambule :

(i) « *Elle consiste à construire le nouveau poste De Lorimier à 315-25 kV, constitué à l'étape initiale de trois transformateurs de puissance de 140 MVA sur le site actuel. Ce nouveau poste de type intérieur, comme le poste actuel, alimentera trente départs de lignes à l'étape initiale. À la mise en service prévue pour 2017, le nouveau poste offrira une CLT initiale de 385 MVA (CLT ultime d'environ 500 MVA avec quatre transformateurs et cinquante-six départs de ligne).* »

(iii) Pour des raisons données au Plan d'évolution présenté sous pli confidentiel lors de la requête citée en (iii) le Transporteur a réduit la taille des postes 315-25 kV prévu sur l'île de Montréal, faisant passer la capacité ferme initialement envisagée de 560 MVA à 426 MVA

Demandes :

2.1 Veuillez expliquer comment les prévisions présentées au tableau en (ii) vous amènent à inclure dès la mise en service initiale trois transformateurs, plutôt que deux, portant à 385 MVA la capacité du poste De Lorimier, ce qui correspond à tripler la CLT de 121 MVA du poste actuel.

2.2 Veuillez présentez les prévisions de charge de la zone d'étude tel que dans le Tableau 2 en (ii) en y incluant le poste De Lorimier 315-25 kV.

2.3 La référence (iii) préconise le développement d'un nouveau poste à 315-25 kV dont la capacité ultime est de 426 MVA, plutôt que 560 MVA, pour les futurs postes sur l'Île de Montréal. Veuillez expliquer le choix d'un poste d'une CLT ultime supérieure pour le poste De Lorimier plutôt que l'utilisation du nouveau type de poste préconisé à la référence (iii).

2.4 La référence (i) indique une CLT initiale de 385 MVA, ce qui correspond à la capacité de deux transformateurs de 140 MVA (facteur de surcharge de 1,38). Veuillez expliquer que la CLT ultime ne sera que de 500 MVA pour trois transformateurs de 140 MVA.

3. Références : (i) Pièce B-0008, p. 8;
(ii) Pièce B-0008, p. 9.

Préambule :

(i) « *Un client demeurera à la tension de 12 kV et sa charge sera transférée sur le poste Dorchester 12 kV.* »

(ii) « *En matière de conversion, tel qu'indiqué à l'article 14.11 des* Conditions de service d'électricité*, le client a le choix entre modifier son poste moyenne tension de 12 kV à 25 kV ou opter pour une alimentation en basse tension (600 V*). »

Demandes :

3.1 Veuillez donner les raisons justifiant le maintien du client à 12 kV malgré l'obligation qui lui est faite par l'article 14.11 des Conditions de service de choisir entre modifier son poste pour passer à 25 kV ou passer à une alimentation en basse tension.

3.2 Veuillez préciser l'impact sur le coût du Projet du maintien de ce client à 12 kV et en ventiler les coûts.

4. Référence : (i) Pièce B-0006, p. 6 et 14;

Préambule :

(i) « *L'alimentation du nouveau poste proviendra du poste Viger, situé près du pont Victoria. Deux nouvelles lignes souterraines à 315 kV d'environ sept km chacune seront construites entre le poste Viger et le nouveau poste, empruntant chacune un tracé distinct, afin d'éviter les modes de défaillance communs (par exemple une défaillance provoquée par des travaux d'excavation).* »

Demande :

4.1 À la page 14 de la pièce B-0006, le Transporteur indique qu'il utilise trois indices pour couvrir la composante Approvisionnement de la rubrique Lignes soit :

Coût d'acquisition de l'acier de pylônes et de fondations;
Coût d'acquisition de la quincaillerie et des isolateurs;
Coût d'acquisition des conducteurs et du câble de garde à fibres optiques.

Veuillez expliquer comment l'utilisation de ces indices trouve application au présent projet.

5. Références : (i) Pièce B-0006, p. 6;
(ii) Pièce B-0007, annexe 2, p. 3.

Préambule :

(i) « *Des modifications de protections de lignes seront nécessaires aux postes Viger et Guy,* […] »

Demande :

5.1 Veuillez expliciter le besoin du projet au poste Guy alors que le nouveau poste De Lorimier sera uniquement alimenté à partir du poste Viger.